

Président Directeur général

**Décision n° 2020/ 29 /PDG
portant délégation de signature**

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction des contrôles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LANDELLE	Directeur des contrôles	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Stephen DEMESY	Adjoint au Directeur des contrôles	- Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement
Sylvain VERRECCHIA	Chef de service par intérim des contrôles en exploitation surfaces animaux	- Certifier les frais de déplacement
Laurent ZORN	Chef du services des contrôles en entreprises	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction des contrôles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LANDELLE	Directeur des contrôles	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les lettres de notification de contrôle
Stephen DEMESY	Adjoint au Directeur des contrôles	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel - Signer les lettres de notification de contrôle
Sylvain VERRECCHIA	Chef du service par intérim des contrôles en exploitation surfaces animaux	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Laurent ZORN	Chef du services des contrôles en entreprises	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet. Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
le 27 février 2020

Le Président Directeur Général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Jean-Marc LANDELLE

M. Stephen DEMESY

M. Sylvain VERRECCHIA

M. Laurent ZORN

DRH

DFJL